

Titre : Congrès international d'agriculture tenu à Paris du 4 au 11 juillet 1889. Procès-verbaux sommaires des séances générales

Auteur : Exposition universelle. 1889. Paris

Mots-clés : Exposition universelle (1889 ; Paris)

Description : 1 vol. (44 p.) ; 24 cm

Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1889

Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 330-3

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE330.3>

n° 3-

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'AGRICULTURE,

TENU À PARIS DU 4 AU 11 JUILLET 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES DES SÉANCES GÉNÉRALES,

PAR M. MICHEL TARDIT,
SÉCRÉTAIRE RAPPORTEUR.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES.

8° *Dec 330³*

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'AGRICULTURE,

TENU À PARIS DU 4 AU 11 JUILLET 1889.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES DES SÉANCES GÉNÉRALES,

PAR M. MICHEL TARDIT,
SÉCRÉTAIRE RAPPORTEUR.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.

COMITÉ D'ORGANISATION⁽¹⁾.

PRÉSIDENT.

M. MÉLINE, président de la Chambre des députés, ancien ministre de l'agriculture.

VICE-PRÉSIDENT.

M. GOMOT, député, ancien ministre de l'agriculture.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

MEMBRES DU COMITÉ.

MM. ALBARET, ingénieur-constructeur à Liancourt.

BALBIANI, professeur au Collège de France.

BAUDRILLART, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

BAZILLE (Gaston), ancien sénateur.

BÉNARD (Jules), agriculteur à Coupvray (Seine-et-Marne).

CAZAUVELH, député, président du groupe viticole à la Chambre.

CHAPON, publiciste.

CHAUVEAU, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

DAMPIERRE (DE), président de la Société des agriculteurs de France.

DEVELLE, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre de l'agriculture.

DUCHARTRE, membre de l'Institut, président de la Société nationale d'agriculture.

FOUCHER DE CAREIL, sénateur, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

FOUGEIROU, député.

GIRARD (Aimé), professeur au Conservatoire des arts et métiers.

GRANDEAU, directeur de la station agronomique de l'Est.

LAGORSSSE (DE), secrétaire général de la Société d'encouragement.

LALANDE, député.

LECOUTEUX, professeur au Conservatoire des arts et métiers et à l'Institut agronomique.

MAHY (DE), député, ancien ministre de l'agriculture.

MORNAY (DE), président de la Société hippique.

NOUETTE-DELORME, membre de la Société nationale d'agriculture.

⁽¹⁾ Le Comité d'organisation a été constitué par arrêté ministériel en date du 8 juin 1888. Il a nommé son Bureau dans sa séance du 4 juillet 1888.

MM. PASSY (Louis), secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, député.
PORION, distillateur (Pas-de-Calais).
RISLER, directeur de l'Institut national agronomique.
SAGNIER, rédacteur en chef du *Journal de l'Agriculture*.
TEISSONNIÈRE, secrétaire général de la Société des agriculteurs de France, viticulteur.
TELLIEZ (René), président honoraire de la Société des agriculteurs du Nord.
TISSERAND, conseiller d'État, directeur de l'agriculture.

COMMISSION EXÉCUTIVE DU CONGRÈS.

M. LE PRÉSIDENT.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MM. BÉNARD (Jules), agriculteur, à Coupvray (Seine-et-Marne).
GOMOT, député, ancien ministre de l'agriculture.
SAGNIER (H.), directeur du *Journal de l'Agriculture*.
TISSERAND (E.), conseiller d'État, directeur de l'agriculture.

COMITÉS DE PATRONAGE.

SECTION I.

La crise agricole.

Président : M. MÉLINE (Jules).

Secrétaire : M. BÉNARD (Jules), agriculteur.

M. ALBARET, ingénieur-contracteur à Liancourt.

BALBIANI, professeur au Collège de France.

BAUDRILLART, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

BAZILLE (Gaston), ancien sénateur.

BÉNARD (Jules), agriculteur, à Coupvray (Seine-et-Marne).

CAZAVIELH, député, président du groupe viticole à la Chambre.

CHAPON, publiciste.

CHAUVEAU, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

DAMPIERRE (Marquis de), président de la Société des agriculteurs de France.

DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

DEVELLE, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre de l'agriculture.

DUCHARTRE, membre de l'Institut, président de la Société nationale d'agriculture.

FOUCHER DE CAREIL, sénateur, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

FOUGEIROL, député.

GIRARD (Aimé), professeur au Conservatoire des arts et métiers.

GOMOT, député, ancien ministre de l'agriculture.

GRANDEAU, directeur de la station agronomique de l'Est.

LAGORSSÉ (de), secrétaire général de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

LALANDE, député.

LECOUTEUX, professeur au Conservatoire des arts et métiers et à l'Institut national agronomique.

MARY (de), député, ancien ministre de l'agriculture.

MORNAY (de), président de la Société hippique.

NOUETTE-DELORME, membre de la Société nationale d'agriculture.

PASSY (Louis), secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, député.

PORION, distillateur (Pas-de-Calais)

RISLER, directeur de l'Institut national agronomique.

MM. SAGNIER, rédacteur en chef du *Journal de l'Agriculture*.
TEISSONNIÈRE, secrétaire général de la Société des agriculteurs de France, viticulteur.
TELLIEZ (René), président honoraire de la Société des agriculteurs du Nord.
TISSERAND, conseiller d'État, directeur de l'agriculture.

SECTION II.

Institutions de crédit et de prévoyance dans les campagnes.

Président : M. GOMOT, député, ancien ministre de l'agriculture.

Secrétaire : M. SAGNIER, directeur du *Journal de l'Agriculture*.

Secrétaire adjoint : M. TARDIT, auditeur au Conseil d'État.

MM. BAUDRILLART, membre de l'Institut.
BÉRENGER, sénateur.
CHRISTOPHLE, député, gouverneur du Crédit foncier de France.
CORDIER, député.
DESCHANEL, député.
DREYFUS (Ferdinand), ancien député.
DUBOST, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.
GOBRON, député.
GUYOT (Yves), député.
JANIN, membre du Conseil général de Seine-et-Oise.
JOBARD, sénateur.
JOSSEAU, membre de la Société nationale d'agriculture de France.
LABICHE (Émile), sénateur.
LECOUTEUX, professeur au Conservatoire des arts et métiers et à l'Institut national agronomique.
LIRON D'AIROLLES (de), directeur général du mouvement des fonds au Ministère des finances.
MALARCE (de), secrétaire perpétuel de l'Association générale des institutions de prévoyance.
MARTIN (Léon), député.
MIR (Eugène), membre du Conseil supérieur de l'agriculture.
MOLEUX (Jules), juge au tribunal civil de la Seine.
PAISANT (Alfred), juge au tribunal civil de la Seine.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, député.
PECHOUX, conseiller honoraire à la Cour des comptes.
PIOU, député.
RIBOT, député.
SAGNIER, rédacteur en chef du *Journal de l'Agriculture*.
SAY (Léon), sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques.
TISSERAND, conseiller d'État, directeur de l'agriculture.

SECTION III.

Enseignement agricole.

Président : M. DEVELLE, député, ancien ministre de l'agriculture.

Secrétaire : M. GROSJEAN, inspecteur de l'enseignement agricole.

MM. BERTHELOT, sénateur, professeur au Collège de France.

CHAUVEAU, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

GRANDEAU, doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

GRÉARD, vice-recteur de l'Académie de Paris.

HARDY, directeur de l'École nationale d'horticulture de Versailles.

JAMAIS, député.

LIÉBAUT, membre de la Société nationale d'agriculture de France.

MAUD'HEUX, président du Comice agricole d'Épinal.

MUNTZ, professeur, directeur des laboratoires à l'Institut national agronomique.

PHILIPPAR, directeur de l'École nationale d'agriculture de Grignon.

POINCARÉ, député.

PRILLIEUX, inspecteur général de l'enseignement agricole.

PROAL, député.

PUTON, directeur de l'École nationale forestière.

RISLER, directeur de l'Institut national agronomique.

SCHLOESSING, membre de l'Institut, professeur à l'Institut national agronomique.

TEISSERENC DE BORT, sénateur.

TISSERAND, conseiller d'État, directeur de l'agriculture.

SECTION IV.

Cultures industrielles. — Industries agricoles. — Laiterie.

Président : M. FOUCHER DE CAREIL (le comte), sénateur, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Secrétaire : M. LAGORASSE (de), secrétaire général de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

MM. BÉNARD (Jules), agriculteur.

BERNOT, ancien député.

BIRON.

BOIRE, directeur de la sucrerie de Bourdon (Puy-de-Dôme).

BONIFACE, distillateur.

CABARET, secrétaire de la Société d'encouragement à l'industrie laitière.

CARLIER, agriculteur, à Saint-Quentin (Aisne).

CHIRADEK, facteur aux halles.

MM. CLAEYS, président de la Société des agriculteurs du Nord.
COTE, agriculteur (Puy-de-Dôme).
DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
DEMIAUTTE, sénateur.
DESPREZ (Florimond), agriculteur, à Cappelle (Nord).
DODÉ, facteur aux halles.
DUBAR, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord.
DURIN, directeur du journal *la Distillerie*.
GANAUT, député.
GIRARD (Aimé), professeur au Conservatoire des arts et métiers.
HARDON, ingénieur-viticulteur.
JAMETEL, député.
LECHARTIER, président de l'Association pomologique de l'Ouest, professeur à la Faculté des sciences de Rennes.
LEGUAY, député.
LESOUEF, député.
LEZÉ, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon.
MARIE, directeur du commerce extérieur.
MAZURIEZ, président du syndicat des fabricants de sucre.
MOREAU, négociant en beurre.
MURET, membre de la Société nationale d'agriculture de France.
PALLAIN, directeur général des douanes.
PORION, distillateur (Pas-de-Calais).
RIPERT, producteur de produits laitiers.
SCRIVE-LOYER, membre du Comité linier du Nord.
TELLIEZ (René), président honoraire de la Société des agriculteurs du Nord.
VILMORIN (H. Lévéque de), membre de la Société nationale d'agriculture de France.

SECTION V.

Viticulture et sériciculture.

Président : M. DAMPIERRE (le marquis de), président de la Société des agriculteurs de France.

Secrétaire : M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, secrétaire général du syndicat des viticul- teurs de France.

MM. BAZILLE (Gaston), ancien sénateur.
BOUCHARD, maire de Beaune, viticulteur.
CAZAUVELLI, député.
CHAMPIN, viticulteur, à Salettes (Drôme).
CHAPON, publiciste.
CROLAS, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

MM. DUCLAUX, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et à l'Institut national agronomique.

FOEX, directeur de l'école nationale d'agriculture de Montpellier.

FOUGEIROL, député.

GUINOT, sénateur.

GUYOT-LAVALINE, sénateur.

HÉBRARD DE VILLENEUVE, maître des requêtes au Conseil d'État, viticulteur.

JEANJEAN, sériculteur, à Saint-Hippolyte (Gard).

JOIGNEAUX, député.

JUIGNÉ (le comte DE), député.

LACROIX, président du Comice viticole de Libourne (Gironde).

LALANDE, député.

LEROY-BEAULIEU (Paul), membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

LÉVÈQUE, député.

MAILLOT, directeur de la station séricole de Montpellier.

MARES (le docteur Paul), viticulteur, membre de la Société nationale d'agriculture de France.

MESTREAU, sénateur.

PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

PULLIAT, professeur à l'Institut national agronomique, viticulteur, à Chiroubles.

ROY, viticulteur (Gironde).

TEISSONNIÈRE, secrétaire général de la Société des agriculteurs de France.

TROUCHAUD-VERDIER, viticulteur, à Nîmes.

WERLÉ, ancien maire de Reims, viticulteur.

Sous-section de sériciculture.

Président d'honneur : M. PASTEUR, membre de l'Institut.

Président : M. BÉRENGER, sénateur.

Secrétaire : M. MAILLOT, directeur de la station séricole de Montpellier.

SECTION VI.

Protection des oiseaux. — Destruction des animaux et cryptogames nuisibles. — Pisciculture.

Président : M. DUCHARTRE, membre de l'Institut.

Secrétaire : M. OUSTALET, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.

MM. AUBURTIN, maître des requêtes au Conseil d'État.

BALBIANI, professeur au Collège de France.

BLANCHARD, membre de l'Académie des sciences, professeur au Muséum et à l'Institut national agronomique.

BROCCHI, maître de conférences à l'Institut national agronomique.

CHABOT-KARLEN, membre de la Société nationale d'agriculture de France.

MM. CHAUVASSAGNE, agriculteur (Puy-de-Dôme).
CHAUVEAU, membre de l'Institut.
COUANON, inspecteur général des services du phylloxera.
DEBÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
KUNCKEL D'HERCULAIS, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
LACAZE-DUTHIERS (DE), membre de l'Institut.
MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
OUSTALET, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
PERRIER, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
POUCHET (Georges), professeur au Muséum d'histoire naturelle.
PRILLIEUX, inspecteur général de l'enseignement agricole.
RAVERET-WATTEL, membre de la Société d'acclimatation de France.
RIBAUCOURT (DE), apiculteur.
SICOTIÈRE (DE LA), sénateur.
VAILLANT, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
VIALA, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE,

TENU À PARIS DU 4 AU 11 JUILLET 1889.

—
Séance d'ouverture ⁽¹⁾. — 4 juillet 1889.
—

DISCOURS DE M. JULES MÉLINE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En ouvrant cette grande et solennelle délibération qui peut être si féconde en résultats pour l'agriculture de tous les pays, mon premier devoir est de remercier au nom de la France les hôtes éminents qui ont bien voulu répondre à notre appel et qui, de tous les points du monde, sont venus nous apporter les trésors de leur science et de leur expérience.

Notre reconnaissance pour eux doit être d'autant plus grande que jamais, à aucune époque, j'ose l'affirmer, un congrès international agricole n'a présenté un plus haut intérêt pour l'avenir de tous les peuples. Jamais il n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui de mettre en commun les lumières des savants, des agronomes, des économistes, de tous les vrais amis des classes laborieuses, pour rechercher les causes et les effets de la grande révolution économique qui s'accomplit sous nos yeux (*applaudissements*); c'est la seule manière d'arriver à en régler la marche de façon à en faire sortir des résultats bienfaisants et à sauver de la ruine les masses immenses qui vivent du travail de la terre.

J'ai prononcé le mot de révolution et je suis convaincu que personne ici ne le trouvera excessif, tant le mouvement dont je parle a été rapide et profond. Il y a dix ans, lors de notre dernière Exposition, on commençait seulement à l'apercevoir et l'on n'en ressentait encore que de lointains effets. À cette époque, le marché agricole de chaque pays n'avait à compter sérieusement qu'avec un certain nombre de marchés plus ou moins voisins, dont la capacité de production avait des limites connues. Tout, dans les échanges internationaux, pouvait en quelque sorte être prévu et calculé d'avance.

Les choses allaient ainsi, quand tout à coup, en quelques années, par le simple jeu du perfectionnement des moyens de communication, par l'extension prodigieuse de la télégraphie, la multiplication des chemins de fer et des canaux, et la diminution générale de tous les tarifs de transport, la barrière de la distance, qui isolait les marchés les plus éloignés, s'abaisse comme par enchantement. Le génie du commerce international apparaît à son tour

⁽¹⁾ Cette séance a eu lieu au palais du Trocadéro.

avec sa merveilleuse organisation et fait le reste; si bien qu'aujourd'hui l'on peut dire que tous les marchés sont devenus solidaires les uns des autres, ou plutôt qu'il n'y a plus désormais qu'un seul et immense marché qui s'appelle le marché du monde. (*Marques d'assentiment.*)

Les conséquences d'un pareil bouleversement économique au point de vue agricole étaient inévitables : elles devaient être tout à l'avantage des nations jeunes et sans passé, en possession d'un sol vierge produisant sans grands efforts, et presque sans frais, au delà des besoins d'une population clairsemée. Elles menaçaient de devenir désastreuses pour les nations anciennes, écrasées par les charges du passé, qui, depuis des siècles, pressurent les flancs de la terre et qui ne peuvent lui rendre sa fécondité qu'à force de travail et de sacrifices. (*Très bien ! très bien !*) Comment lutter dans de pareilles conditions ?

Aussi, quand cette situation apparut dans son inquiétante réalité à notre vieille Europe ainsi menacée dans sa principale source de production, on comprend l'émotion qui s'empara de tous les esprits et qui gagna les gouvernements eux-mêmes.

Qu'allaiten devenir ces populations rurales, cette admirable race de travailleurs qui fait la force et le grandeur des États, si le travail de la terre cessait d'être rémunérateur et ne leur permettait plus de vivre ? Fallait-il donc se résigner à les voir s'éteindre de misère et de découragement ou les laisser émigrer en masse vers les régions les plus favorisées de la nature ? Personne ne pouvait s'arrêter à une pareille pensée, et c'est ainsi qu'on se mit de toutes parts à chercher la solution de ce redoutable problème, le plus redoutable des temps modernes, car il est à la fois national, politique et social.

Il est loin d'être résolu; c'est pourquoi nous vous convions aujourd'hui à le regarder bien en face dans les quelques jours que nous allons passer ensemble et, après avoir étudié le mal, à nous en indiquer le remède. Il me paraît impossible que de cette vaste enquête, conduite par l'élite des représentants de l'agriculture dans le monde entier, ne se dégage pas un ensemble de conclusions qu'on pourra considérer comme définitives et qui serviront désormais de guide aux agriculteurs de tous les pays.

C'est ce qu'a très bien compris le Gouvernement de la République, en prenant lui-même l'initiative de cette grande consultation internationale, et je ne saurais trop remercier M. le Ministre de l'agriculture du large et généreux concours qu'il nous a accordé. (*Très bien ! très bien !*) Il n'aura pas à le regretter, si j'en juge par les remarquables rapports publiés au nom de nos différentes sections et qui jettent une lumière si vive sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Vous trouverez là une base de discussion solide qui facilitera singulièrement votre tâche et la mienne, en délimitant le champ de nos débats et en nous permettant de donner à nos décisions une formule nette et précise.

Il serait téméraire et présomptueux de ma part de les devancer en vous faisant dès à présent connaître mon opinion sur un si vaste sujet. Pour aujourd'hui je me borne à déclarer que plus j'avance dans l'examen de ces difficiles questions, plus j'observe ce mouvement généreux qui, depuis quelques années, fait surgir de toutes parts tant de défenseurs du travail agricole, plus je me sens rassuré sur l'issue définitive de cette grande bataille à laquelle nous assistons.

Je suis convaincu qu'elle se terminera à l'avantage de l'humanité, de l'humanité tout entière, sans en excepter les nations même les plus menacées par l'évolution qui s'accomplit. Je crois que lorsque nous serons sortis de la période de transition que nous traversons et qui est si douloureuse, quand chaque pays, après s'être livré à une étude approfondie des conditions de sa production agricole, se sera fait une idée juste des moyens de la fortifier, de l'augmenter et de la défendre, et quand il y sera parvenu par une série de réformes scientifiques, financières, économiques, l'équilibre général se rétablira de lui-même et il restera encore assez de travail sous le soleil pour tout le monde. (*Bravos.*)

Il y aura d'autant plus de travail qu'il y aura plus de nourriture pour le travailleurs. Car c'est un fait digne de remarque et plein de consolation, que la crise agricole, qui a eu son origine et sa cause première dans l'excès de production de certaines régions du monde, aura pour dernier résultat de pousser les autres à une production plus intense, en vertu de cet axiome économique qu'il faut produire beaucoup pour produire à bon marché. (*Très bien !*)

N'est-ce pas pour arriver à produire beaucoup et au meilleur marché possible que le cerveau des savants est en travail d'un bout du monde à l'autre ? N'est-ce pas de cette poursuite acharnée du développement de la production sous toutes ses formes, qu'est sorti cet effort gigantesque de l'agriculture et de l'industrie, dont nous sommes en ce moment les témoins émerveillés ? (*Applaudissements.*)

Messieurs, quand on a contemplé cet admirable épanouissement du génie humain travaillant incessamment à l'accroissement du bien-être général et du bonheur des peuples, on ne peut pas désespérer de l'avenir de l'humanité, et derrière les nuages sombres qui couvrent encore l'horizon, on aperçoit, avec la clarté de l'évidence, une aurore nouvelle qui se lève sur le monde. (*Applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. P.-P. DEHÉRAIN,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE, PROFESSEUR AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE
ET À L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRIGNON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Une visite aux galeries du quai d'Orsay suffit à montrer que l'agriculture est en voie de transformation : naguère on ne rencontrait dans les expositions agricoles que des produits; aujourd'hui les tables sont couvertes d'appareils de laboratoire et de brochures, les murs sont tapissés de tableaux statistiques, de graphiques figurant les rendements des champs d'expériences. Au lieu de se laisser exclusivement guider par la tradition, et de refaire docilement ce que faisaient leurs pères, les cultivateurs, stimulés par une terrible concurrence, s'animent et ardemment cherchent à faire mieux; loin de professer pour les enseignements de la science l'incredulité de leurs devanciers, ils réclament son aide et suivent ses conseils.

Il fallait, Messieurs, hâter ce mouvement salutaire; pour y réussir, il était nécessaire de réunir les deux forces qui doivent désormais concourir au progrès, il fallait mettre en présence les hommes des champs et les hommes de laboratoire, les agriculteurs et les agronomes, leur donner un rendez-vous à jour fixe; et le Gouvernement de la République a décidé l'ouverture de ce Congrès international d'agriculture.

Nous gagnerons tous à nous rencontrer, à échanger nos idées, à nous dire ce qui est trouvé, à nous rappeler ce qui reste à chercher; vous l'avez bien compris, car, fait sans précédent, ce Congrès comprend plus de 1,400 adhérents. Tous les pays étrangers nous ont envoyé des délégués et de toutes les parties de la France sont venus nous rejoindre des cultivateurs, dont le voyage a été facilité par la libéralité des compagnies de chemins de fer, auxquelles nous sommes heureux de transmettre nos remerciements. Pour que cette nombreuse réunion devînt une imposante manifestation des intérêts agricoles, un des premiers personnages de l'État, M. le Président de la Chambre des députés a bien voulu en accepter la présidence (*applaudissements*), et M. le Ministre de l'agriculture (*nouveaux applaudissements*) rehausse par sa présence l'éclat de notre première séance d'ouverture.

Il est du devoir du secrétaire, Messieurs, de vous dire comment ce Congrès a été organisé, car il n'est que juste de rendre hommage aux hommes dévoués qui, depuis plus d'une année, n'ont épargné ni leur temps ni leur peine pour préparer vos travaux.

Le Comité d'organisation, nommé directement par M. le Ministre du commerce et de l'industrie, ne comprenait à l'origine qu'un très petit nombre de membres; mais, parmi eux, se trouvaient M. le président Méline et M. le directeur de l'agriculture Tisserand; leurs noms seuls étaient un gage de succès. (*Bravos et applaudissements.*)

La tâche qui incombaient au Comité d'organisation était lourde, car il devait choisir les questions de façon que tous, étrangers et Français, nous ayons profit à les discuter. Il fallait, Messieurs, porter nos vues assez haut pour qu'elles ne fussent plus obscurcies par les difficultés de l'heure présente, pour que les compétitions, les rivalités restassent au-dessous de nous; la science seule pouvait nous offrir un abri: c'est sous son égide que nous nous plaçons pour discuter, sans distinction de nationalité, les intérêts du cultivateur.

Cet intérêt, Messieurs, c'est l'emploi judicieux des forces naturelles à la production de quantités croissantes de matières végétales et animales, à une production telle qu'il y ait moins de créatures humaines qui souffrent de la faim ou qui pâtissent par manque d'une nourriture suffisante. C'est pour travailler en commun à ce grand dessein que nous sommes réunis. (*Très bien! très bien!*)

Tout d'abord le Comité d'organisation reconnut nécessaire d'ouvrir ses rangs à des agronomes dont la compétence et l'autorité lui étaient connues; ainsi complété, il se mit à l'œuvre, il répartit entre six sections les sujets à traiter; puis, quand il fallut serrer de près chaque ordre d'idées pour rédiger le questionnaire qui vous a été envoyé, on pensa qu'il était nécessaire de placer à la tête de chaque section un comité de patronage chargé de formuler les sujets à mettre en discussion.

Le Comité d'organisation devint le Comité de patronage de la première section, dans laquelle seront discutés les causes de la crise agricole et les remèdes qu'on peut proposer pour en atténuer les effets. M. Méline resta Président de cette section et M. Bénard, cultivateur à Coupvray (Seine-et-Marne), en devint secrétaire.

Le Comité de patronage de la seconde section, qui étudie les institutions de crédit et de prévoyance dans les campagnes, fut présidé par M. Gomot, député, ancien ministre de l'agriculture; il prit pour secrétaire M. Henry Sagnier, directeur du *Journal de l'agriculture*.

M. Develle, ancien ministre de l'agriculture, Président de la troisième section réservée à l'enseignement agricole, choisit comme secrétaire M. Grosjean, inspecteur de l'enseignement agricole.

M. le comte Foucher de Careil, sénateur, président de la Société d'encouragement à l'agriculture, et M. de Lagorsse, secrétaire général de cette même Société, sont président et secrétaire de la quatrième section, dans laquelle ont été réunies toutes les industries agricoles.

La viticulture forme la cinquième section : M. le marquis de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France, en est le président, et M. Saint-René-Taillandier, le secrétaire.

Notre illustre maître, M. Pasteur, dont la gloire ne rappelle que des bienfaits auxquels participe l'humanité tout entière, est président d'honneur de la sous-section de sériculture, qui a pour président M. Bérenger, sénateur, et pour secrétaire M. Maillot, directeur de la station séricicole de Montpellier.

Enfin, toutes les questions relatives à l'histoire naturelle : protection des oiseaux, pisciculture, ravages des insectes, etc., sont étudiées dans la sixième section; elle a pour président M. Duchartre, de l'Institut, président de la Société nationale d'agriculture de France, et pour secrétaire M. Oustalet, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.

Fallait-il se borner, Messieurs, à poser les questions, en laissant aux orateurs qui vont prendre la parole dans les sections et dans les réunions générales le soin de les traiter? Nous ne l'avons pas pensé; nous avons cru qu'il convenait, pour donner à vos études une base solide, de mettre sous vos yeux l'état actuel des choses, et nous avons cherché à obtenir, sur les divers sujets, des rapports substantiels et précis, qui serviront de point de départ à vos discussions.

Tandis que les rapporteurs étaient à l'œuvre, une délégation du Comité d'organisation, comprenant, outre le bureau, MM. Bénard, Gomot, Sagnier et Tisserand, était convoquée régulièrement chaque semaine par M. Méline et réglait tous les détails d'exécution de notre vaste entreprise; pour la première fois, sans doute, un Congrès agricole était préparé dans un palais de l'État comme pour montrer que la prospérité de l'agriculture est la base même de la grandeur du pays. (*Vifs applaudissements.*)

Dans un instant, Messieurs, vous allez trouver dans vos salles les rapports que nous avons fait imprimer. Vous serez frappés comme nous de la somme de travail qu'ils représentent; ils contribueront dans une large mesure au succès du Congrès.

Les travaux de la première section sont préparés par un rapport sur la crise agricole dans la région septentrionale, par le secrétaire de la section, M. Jules

Bénard, et par deux autres mémoires, l'un de M. Convert, professeur à l'École d'agriculture de Montpellier, qui a trait à la région du Sud-Est, l'autre de M. Vassillière, professeur départemental de la Gironde, sur la crise agricole dans le Sud-Ouest.

La comparaison établie dans ces rapports entre la situation actuelle de notre agriculture et celle qu'elle présentait avant l'Exposition de 1878 révèle cet état fâcheux désigné sous le nom de « crise agricole ». Nos confrères étrangers vous diront si cette crise sévit dans leurs pays comme dans le nôtre, vous aurez à discerner les causes de ce malaise, à voir quels remèdes on peut y apporter, dans l'état actuel de l'Europe, écrasée par la terrible armure à laquelle, chaque année, s'ajoutent des pièces plus lourdes et plus coûteuses.

Vous apprécierez les efforts des pouvoirs publics pour alléger ces charges épuisantes; vous serez frappés, en outre, du courage développé par les cultivateurs eux-mêmes, améliorant leur outillage, transformant leurs exploitations, créant des prairies, élevant leurs rendements et diminuant leurs prix de revient par l'emploi d'engrais appropriés, que les syndicats créés dans nombre de départements leur livrent à bon compte, par le semis de variétés nouvelles plus prolifiques que celles qu'ils récoltaient naguère.

Les rapports de la deuxième section ont été écrits par son président M. Gomot, député, par M. Émile Labiche, sénateur, par M. Tardit, auditeur au Conseil d'État, par M. Paisant, juge au tribunal civil de la Seine.

Vous y verrez, Messieurs, ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour organiser le crédit et les secours dans les campagnes, pour diminuer le morcellement du sol, pour régler les indemnités réclamées à la cessation des baux.

Les lumières de nos confrères étrangers nous seront utiles pour résoudre ces questions délicates; nous trouverons notamment grand profit à savoir comment, en Italie, sont établies les banques agricoles.

Dans presque tous les pays, de lourds impôts pèsent sur les industries agricoles les plus importantes, sur la sucrerie et la distillerie; en France, dans un cas, le prix de la matière est doublé, quadruplé dans l'autre, et l'on conçoit dès lors que l'intervention du législateur, en modifiant le mode de perception de l'impôt, puisse exercer sur la prospérité de ces industries une influence décisive. C'est, en effet, ce qui a eu lieu en 1884; quand l'impôt fut transféré du sucre achevé à la matière première, la betterave, la sucrerie française, qui déclinait rapidement, s'est relevée, sans atteindre cependant la production actuelle de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Russie.

La fabrication de l'alcool a pris également en Allemagne un prodigieux développement, dû sans doute aux avantages qu'assure aux distillateurs la loi qui les régit. On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps des qualités nocives des alcools d'industrie, on a cherché à déterminer la nature des matières particulièrement dangereuses qu'ils renferment, et vous voudrez sans doute discuter les méthodes proposées pour les reconnaître et les doser.

Les rapports écrits par M. Boire sur la sucrerie, par M. Durin sur la distillerie, serviront de bases à vos études. A ces travaux sont venus s'ajouter ceux de MM. Aimé Girard, Alfred Renouard, Delastelle, Lechartier, sur la production de la féculle, les cultures du lin, du tabac, et la préparation du cidre, qui tend chaque jour à s'améliorer; enfin, les rapports de M. Duclaux, de l'Institut, ceux de MM. Lezé et Moreau sur le lait et les fabrications qui l'utili-

lisent, nous diront les progrès accomplis, ceux qui restent à faire, et les communications de nos voisins du Jura nous enseigneront comment sont organisées les fruitières qui prospèrent en Suisse depuis si longtemps.

Les vignerons français ont le droit à coup sûr d'être fiers de leur œuvre; en quelques années ils avaient vu tarir la source de leurs revenus; la vigne, qui autrefois assurait leur prospérité, atteinte, il y a vingt ans, d'un mal inconnu, disparaissait peu à peu. D'abord frappés de stupeur, nos vignerons méridionaux, puissamment secondés par des savants aussi habiles que persévérateurs, découvrirent la cause du mal et résolument se mirent à l'œuvre.

En 1878, l'issue de la lutte contre le phylloxera était encore douteuse, aujourd'hui la victoire est assurée (*Bravos*) et il n'est que juste de rappeler la part qu'ont prise à cette grande œuvre les viticulteurs de l'Hérault: Planchon, dont vous ne me pardonneriez pas d'oublier le nom aujourd'hui que nous célébrons le triomphe de la viticulture française; M. Gaston Bazille, qui a tant contribué à populariser la culture et le greffage des plants américains, et l'École de Montpellier, enfin, expliquant la résistance des plants américains, allant chercher aux Etats-Unis de nouveaux cépages, toujours à l'avant-garde pour guider l'armée des vignerons méridionaux.

A peine sortis victorieux de la lutte contre le phylloxera, il a fallu repartir en guerre contre le mildew; cette fois l'ennemi combattait à visage découvert, et bien vite l'emploi des sels de cuivre, préconisés par M. Millardet, en eut raison.

On ne saurait trop louer, Messieurs, ces utiles travaux: il fallait sauver notre boisson nationale, notre vin de France, source de courage et de gaité, qui aide à supporter les revers de la fortune et à célébrer joyeusement ses retroussis. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Les travaux de cette section sont préparés par de nombreux mémoires: M. Saint-René-Taillandier a écrit un rapport général; M. Reich a parlé des plantations en Camargue; M. Gaston Bazille, des vignes américaines; M. Millardet, des hybrides; M. Salomon, de la culture des vignes en treille, MM. Petiot et Battanchon, de la vinification.

Les travaux de la sous-section de sériciculture ont été préparés par un rapport de M. Maillot, et par un travail de M. Galfard sur l'élevage des vers à soie dans les Basses-Alpes.

Nos récoltes ont des ennemis, elles ont des alliés; il ne faut pas les confondre, et le Comité d'organisation a pensé qu'il convenait de reprendre les travaux des congrès internationaux réunis en dernier lieu à Vienne, pour étudier la protection des oiseaux; il convenait également de chercher à repeupler nos cours d'eau, nos côtes; à lutter contre les insectes qui, en France et en Algérie, causent de si terribles désastres. Les rapports de cette section sont dus à MM. de la Sicotière, sénateur, Oustalet, Brocchi, de Nansouty, Henneguy, Prillieux et Costantin. M. le professeur Blasius, président du Congrès international de protection des oiseaux; M. le chevalier de Hayeck, secrétaire général, nous ont aussi adressé des documents remplis d'intérêt.

Enfin, Messieurs, la troisième section a été réservée à l'enseignement agricole; son état actuel est établi par de nombreux rapports dus à MM. Tisserand, Wery, Puton, Bartet, Mer, Philippot, Hardy, Grosjean, Prillieux, Maillet, Vassilière, Ringelmann, Schribiaux, Kayser, et par un rapporteur anglais,

M. Jamieson. Nous avons reçu, en outre, de nombreux documents de Suisse, de Belgique, du Luxembourg et des États-Unis.

Ils nous seront particulièrement précieux pour comparer ce qui a été fait à l'étranger à ce que nous avons exécuté en France.

Chez nous, un type nouveau d'établissements scolaires, l'école pratique d'agriculture, placée au-dessus de la ferme-école, correspondant à ce qu'est dans l'enseignement général l'école primaire supérieure, a pris un rapide développement. Son succès est remarquable, les départements qui possèdent des Écoles pratiques se louent des résultats obtenus, et les parties de notre territoire qui en sont encore privées réclament avec insistance de nouvelles créations ; les écoles pratiques sont destinées à instruire les jeunes gens qui appartiennent à cette petite culture qui détient aujourd'hui la plus grande part de notre sol, le travaille avec ardeur et n'attend qu'une instruction plus étendue pour en tirer des produits de plus en plus abondants.

Il ne suffisait pas, Messieurs, de préparer l'avenir, il fallait encore songer au présent, instruire les adultes qui souvent regrettent amèrement leur ignorance : il fallait placer près d'eux des hommes instruits, connaissant leurs préoccupations, leurs intérêts, et sachant les entraîner dans la voie du progrès : c'est là une des missions des professeurs départementaux d'agriculture, jamais l'Administration n'a été mieux inspirée que le jour où elle a décidé la création de ce corps des professeurs départementaux d'agriculture et qu'elle a voulu qu'il ne se recrutât que par un concours sévère.

A l'Exposition agricole de 1889, les professeurs départementaux donnent la mesure de leur zèle et de l'efficacité de leur enseignement ; ils ont su mettre à profit l'heureuse innovation des champs de démonstration, due à un ancien Ministre de l'agriculture, à M. Gomot, qui a pris une si large part à l'organisation de ce Congrès, et ces champs, dans lesquels les cultivateurs voient les rendements s'élever par le semis des variétés prolifiques et l'emploi des engrains du commerce, installés aujourd'hui dans un grand nombre de nos départements, exercent déjà une influence des plus heureuses ; je ne doute pas que, dans quelques années, les sept millions d'hectares que nous consacrons à la culture du froment ne suffisent et au delà à notre consommation et que nous n'ayons des excédents à exporter.

Les ministères de MM. Méline, Gomot et Deville, secondés par M. le directeur de l'agriculture Tisserand, n'ont donc pas été stériles, et l'agriculture leur est reconnaissante d'avoir porté leurs efforts vers la diffusion des connaissances acquises.

Mais, dans cette voie, Messieurs, on ne saurait s'arrêter ; nous avons à l'Institut agronomique et dans nos Écoles de Grignon, de Montpellier et de Grandjouan, le haut enseignement de l'agriculture, nous avons des écoles spéciales de laiterie et de fromagerie comme en Italie, nous avons de nombreux laboratoires où sont analysés les engrains, mais il reste à créer d'autres établissements qui existent en Allemagne et manquent chez nous ; nous n'avons ni écoles de sucrerie, ni écoles de distillerie, ni écoles de brasserie. Vous aurez à discuter l'utilité de ces créations nouvelles, à voir s'il ne conviendrait pas d'établir des stations de recherches en pleine campagne, avec des champs d'expériences étendus pour que la France aussi ait son Rothamsted.

Si instruire est utile, trouver l'est davantage ; la recherche désintéressée,

sans préoccupation d'application immédiate, est tellement féconde qu'on ne saurait trop l'encourager.

Quand, il y a trente ans, M. Pasteur s'attaqua à la doctrine des générations spontanées et démontra victorieusement, par une série d'expériences rigoureuses, inattaquables, qu'aucune fermentation n'apparaît si l'on n'introduit dans la matière fermentescible un germe extérieur, on pouvait croire que c'était là une étude d'un haut intérêt sans doute, ajoutant incontestablement à nos connaissances, mais sans portée pratique, et cependant, Messieurs, ces admirables expériences de laboratoire ont engendré toute une révolution médicale, ont renouvelé l'hygiène et conduit enfin la préparation de cette série de vaccins auxquels on doit la préservation de bien des vies humaines et d'un nombre incalculable de bestiaux. (*Nombreux applaudissements.*)

Si vous êtes bien persuadés, Messieurs, que rien n'est plus utile que de savoir, et que pour savoir il faut chercher, vous direz que s'il est bon de multiplier les écoles où l'on enseigne ce qui est su, il est meilleur encore de multiplier les laboratoires où l'on cherche ce qui est ignoré. Les dépenses que ces créations occasionnent seront remboursées au centuple. Aujourd'hui encore, dans le bassin de la Méditerranée, d'énormes quantités de raisins sont perdues parce qu'on conduit mal les fermentations; dans le Nord, les brasseurs gâchent de l'orge; dans les montagnes, les fromagers perdent du lait; ces pertes peuvent être évitées; elles le seront quand on voudra. Les problèmes posés sont bien loin d'être insolubles; pour les résoudre, des études sont nécessaires: vous aurez à conseiller de les entreprendre.

Ne craignez pas, Messieurs, que l'activité que vous allez développer pendant ce Congrès ne soit stérile; elle se formulera par des avis et par des vœux: ce sont là les seules armes que vous puissiez employer, elles suffisent cependant à vaincre toutes les résistances. Vos paroles répétées par la grande voix de la presse seront écoutées, car c'est l'opinion publique qui gouverne le monde. (*Applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. FAYE,

SENATEUR, MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

J'ai considéré comme un devoir — vous me permettrez d'ajouter que c'était mon plus vif désir, — d'assister à l'inauguration de ces grandes assises de l'agriculture.

Je viens d'écouter la lecture du remarquable rapport de l'honorable M. Dehé-rain, et j'ai pu ainsi me rendre compte de l'importance du programme intéressant qu'il se proposait de soumettre aux délibérations du Congrès international.

Je ne doute pas, Messieurs, que l'étude que vous allez entreprendre de ces hautes questions ne vous amène à dégager, sous la forme d'avis et de vœux, un

ensemble de résolutions qui seront particulièrement utiles au Gouvernement, et surtout au Ministre qui a l'honneur de se trouver aujourd'hui au milieu de vous.

C'est en effet dans des réunions de cette nature, où se sont donné rendez-vous toutes les compétences, toutes les bonnes volontés, qu'il est possible, par l'action toujours si féconde de l'initiative privée, de traiter et de mettre en lumière toutes les questions économiques, scientifiques et d'enseignement, dont l'étude est si impérieusement réclamée par l'état actuel de la situation agricole. Car ce serait se tromper étrangement que d'attendre du Gouvernement seul la solution de ces importants problèmes. (*Applaudissements.*)

J'espère, Messieurs, que ce Congrès qui, pour la première fois, a lieu dans notre pays, et dans lequel vous avez appelé l'élite des agronomes et les savants français et étrangers, vous facilitera les moyens de mener à bonne fin la grande tâche que vous avez entreprise.

Je voudrais remercier M. le Président de la Chambre des députés, M. Méline, des paroles qu'il prononçait tout à l'heure avec une modestie qui ne surprendra personne, mais que je ne me crois pas tenu de respecter. Il vous disait que le Gouvernement avait pris l'initiative de ce Congrès. Il se trompait étrangement. Il faut — ce n'est que justice — rendre à chacun la part qui lui revient dans cette œuvre : le rôle du Gouvernement s'est borné à un concours matériel, et cela est trop peu de chose pour que je m'y arrête un seul instant.

Mais il y avait une tâche bien autrement difficile à remplir; et cette tâche, c'est M. le Président Méline qui l'a accomplie avec le concours de ses éminents collaborateurs.

Il fallait dégager comme une sorte de programme à soumettre aux délibérations du Congrès, et, avec sa haute compétence, M. Méline l'a fait dans les termes que vous venez d'apprécier, et qui nous permettent d'espérer que le résultat de vos délibérations se traduira par des données utiles que le Gouvernement tiendra à honneur et à profit de s'approprier.

Je serai donc l'interprète de votre pensée commune en le remerciant en votre nom comme au nom du Gouvernement.

Je vous salue, Messieurs, vous qui êtes nos compatriotes, vous, agronomes et savants français.

Je vous salue aussi, Messieurs les agronomes, Messieurs les savants étrangers. La science, l'agriculture n'ont pas de patrie; c'est un patrimoine commun que nous devons avoir tous à cœur de développer et d'agrandir; et en nous consacrant, dans un élan unanime, au service de cette grande idée : l'amélioration de l'agriculture, nous aurons ainsi, chacun dans la mesure de nos forces, accompli une œuvre utile pour le plus grand bien de la prospérité générale et de l'humanité tout entière. (*Bravos et applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. Notre séance d'aujourd'hui, Messieurs, sera forcément très courte. Pour justifier les paroles de M. le Ministre de l'agriculture, nous allons, si vous le voulez bien, nous mettre tout de suite à l'œuvre.

J'invite MM. les membres du Congrès à se répartir entre les différentes sections. Ils connaissent déjà la composition des sections et l'objet des études de chacune d'elles, par le travail qui leur a été distribué.

Chaque section composera son bureau, puis délibérera.

Nous avons pensé qu'il était utile, avant d'avoir une nouvelle séance générale, de laisser aux sections le temps d'étudier et de discuter les questions qu'elles ont à examiner, afin qu'elles nous apportent des bases de discussion sérieuses. Aussi avons-nous décidé que la journée de demain tout entière serait consacrée au travail des sections.

La première séance générale aura lieu samedi prochain, à 9 heures du matin. Je crois que vous nous félicitez d'avoir adopté cette heure, et je vous demande pardon, pour l'ouverture du Congrès, de vous avoir plongés dans une pareille fournaise⁽¹⁾. (*On rit.*)

Donc, samedi, à 9 heures du matin, séance générale.

Nous avons l'intention d'aborder ce jour-là une question qui nous paraît déjà mûre. Elle a fait l'objet d'un rapport tellement sérieux et approfondi de M. Labiche, qu'on pourra la discuter immédiatement.

Un éminent sénateur, M. Léon Say, s'est engagé à prendre part à la discussion. C'est vous dire tout l'intérêt qu'aura l'examen de ce problème, un de ceux qui touchent le plus près à la crise agricole.

J'invite MM. les membres des sections à hâter leur travail afin que nos séances générales aient un intérêt suivi.

Au revoir, Messieurs, et à samedi.

La séance est levée à 3 heures.

⁽¹⁾ La salle des séances du palais du Trocadéro était le 4 juillet à une température très élevée.

SÉANCES GÉNÉRALES⁽¹⁾.

Séance du samedi 6 juillet 1889.

MM. MÉLINE, *président du Congrès*, GOMOT, BAUDUIN, *vice-présidents*, DEHÉRAIN, *secrétaire général*, et TARDIT, *secrétaire adjoint*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. VÉROT, membre de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, dépose un mémoire sur le crédit agricole et le remboursement des dettes de l'Etat.

M. MÉLINE, *président du Congrès*, annonce que M. le *Ministre de l'agriculture* écevra mardi 9 juillet, à l'hôtel du ministère.

M. DEHÉRAIN, *secrétaire général*, convie MM. les membres étrangers du Congrès à assister dimanche, 7 juillet, à l'excursion projetée à la ferme d'Arcy; il leur rappelle qu'ils sont les invités du Congrès et ne doivent dès lors payer aucune cotisation.

M. MÉLINE, *président*, dit que l'ordre du jour appelle la discussion sur le « crédit agricole » et fait connaître que, sur le rapport de M. Émile Labiche, *sénateur*, la seconde section a adopté les résolutions suivantes, dont elle propose l'adoption au Congrès :

1° Le crédit dont jouit l'agriculture n'est pas suffisant pour les besoins de l'agriculture et l'amélioration du sol.

2° Des facilités de crédit données aux agriculteurs ne seraient pas de nature à leur être préjudiciables.

3° Il est utile que des dispositions législatives interviennent pour faciliter aux agriculteurs les moyens et les conditions du crédit.

4° Le Gouvernement ne doit pas intervenir, dans ses rapports avec les établissements de crédit agricole, autrement que par l'exercice de son droit général de surveillance et de contrôle.

5° Il convient de laisser à l'industrie privée le soin de créer des institutions de crédit fonctionnant sans dérogation au droit commun.

6° Des dispositions législatives spéciales doivent être édictées en vue :

a D'établir la liberté de conventions en matière de cheptel;

b D'autoriser le nantissement sans déplacement du gage;

c De permettre l'établissement d'un privilège en faveur du prêteur sur la récolte et les instruments aratoires, sans préjudicier aux droits du propriétaire;

⁽¹⁾ Ces séances ont eu lieu au palais de la Présidence de la Chambre des députés, mis gracieusement à la disposition du Congrès par M. le président J. Méline.

d De permettre la commercialisation de certains engagements des agriculteurs (billet à ordre).

La deuxième section a enfin expressément repoussé une proposition tendant à établir un privilège sur la récolte en faveur du fournisseur d'engrais.

La discussion générale sur les diverses propositions est ouverte. Sont entendus :

MM. Léon SAY, sénateur;

DE MALARCE, secrétaire perpétuel de la Société des institutions de prévoyance de France;

L. BLAIRET, rédacteur en chef du *Bulletin du syndicat national agricole*;

H. MURET, membre de la Société nationale d'agriculture de France.

La discussion générale est close, et l'examen des diverses propositions renvoyé à la prochaine séance, fixée à lundi 8 juillet, à 9 heures.

La séance est levée à 11 heures un quart.

Séance du lundi 8 juillet 1889.

MM. MÉLINE, *président*, GOMOT et BAUDUIN, *vice-présidents*, TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. TARDIT, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet (matin) : il est adopté sans observations.

M. MÉLINE, *président*, donne lecture d'une lettre par laquelle les membres du syndicat agricole de Rouen demandent au Congrès de nommer, avant de se séparer, une commission spéciale qui serait chargée d'étudier la question du *crédit agricole*.

M. MÉLINE appuie cette proposition, qui est mise aux voix et adoptée. Le Congrès décide qu'il procèdera, dans une de ses dernières séances, à la nomination des membres de cette commission, qui se composera de dix ou douze membres.

Conformément à l'ordre du jour, M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion sur la première proposition, adoptée par la deuxième section, sur la question du crédit agricole. Cette proposition est ainsi conçue :

I. Le crédit dont jouit l'agriculture n'est pas suffisant pour ses besoins et l'amélioration du sol.

Sont entendus MM. BILLETTÉ, BOUESCO (de Roumanie) et MÉLINE.

La proposition de la section est adoptée.

Les paragraphes suivants, mis aux voix, sont adoptés sans observations :

II. Des facilités de crédit données aux agriculteurs ne seraient pas de nature à leur être préjudiciables.

III. Il est utile que des dispositions législatives interviennent pour faciliter aux agriculteurs les moyens et les conditions du crédit.

IV. Le Gouvernement ne doit pas intervenir, dans ses rapports avec les établissements de crédit agricole, autrement que par l'exercice de son droit général de surveillance et de contrôle.

Sur le paragraphe V, ainsi conçu :

« Il convient de laisser à l'industrie privée le soin de créer des institutions de crédit fonctionnant sans dérogations au droit commun »,

M. MÉLINE demande qu'on réserve absolument la question de savoir s'il y aura lieu de favoriser la création d'établissements spéciaux de crédit agricole, la proposition de la deuxième section devant être entendue uniquement en ce sens qu'il ne doit pas y avoir de banque agricole d'État.

Cette proposition est adoptée.

Les paragraphes suivants sont adoptés sans observations :

VI. Des dispositions législatives spéciales doivent être édictées en vue :

- a. D'établir la liberté des conventions en matière de cheptel;
- b. D'autoriser le nantissement sans déplacement du gage.

Sur le paragraphe suivant, ainsi conçu :

c. Il y a lieu de permettre l'établissement d'un privilège en faveur du préteur sur la récolte et les instruments aratoires sans préjudicier aux droits du propriétaire,

MM. TOURNYER, propriétaire, BOUESCO et MÉLINE sont entendus.

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

d. Conformément aux conclusions de la deuxième section, le Congrès décide qu'il n'y a pas lieu de créer un privilège en faveur du fournisseur d'engrais;

e. Sur le dernier paragraphe, relatif à la commercialisation de certains engagements des agriculteurs,

MM. AMELINE DE LA BRISELAINNE, MÉLINE, DELVAUX (de Belgique), BILLETTE et NOTIN sont entendus.

M. MÉLINE propose de décider que, sans être assimilés à tous les points de vue aux commerçants, les agriculteurs peuvent cependant émettre des billets banquables sur lesquels, en cas de difficultés, il est statué par les tribunaux comme affaires sommaires.

Cette proposition, mise aux voix, est votée par le Congrès.

M. Meline s'étant retiré, M. Gomot préside la séance.

M. GOMOT donne lecture des vœux adoptés par la deuxième section sur la question de l'assistance dans les campagnes.

Le Congrès adopte sans observations les propositions formulées par la deuxième section, qui sont les suivantes :

1° Les communes, à défaut de la famille, et dans la mesure de leurs ressources, ont un devoir d'assistance envers les malades, les infirmes et les vieillards qui y ont leur domicile. — Dans le but de remplir cette œuvre de secours, plusieurs communes peuvent s'associer en syndicats. — Elles sont autorisées à affecter à l'assistance leurs ressources ordinaires ou extraordinaires disponibles;

2° Il convient d'établir un bureau d'assistance dans chaque commune ou

syndicat de communes, à l'effet d'assurer le service des secours à domicile et l'hospitalisation;

3° Chaque département doit organiser lui-même un système général d'assistance publique, établir le budget départemental d'assistance et déterminer le mode de fonctionnement des services;

4° Les ressources de ce budget doivent avoir une triple origine:

Le contingent communal, fixé d'après la situation matérielle des communes et le nombre d'assistés;

Une subvention du département;

Une subvention de l'État, s'il y a lieu.

5° Il entre dans le rôle de l'État de faciliter les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite pour les ouvriers ruraux.

La séance est levée à 12 h. 15.

Séance du 9 juillet 1889 (matin).

MM. MÉLINE, *président*, GOMOT et BAUDUIN, *vice-présidents*, TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 9 h. 10.

M. TARDIT, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet. Il est adopté sans observations.

M. MÉLINE propose de fixer de la manière suivante les travaux du Congrès : mardi matin, morcellement du sol et enseignement agricole. Mardi soir, sucrerie, distillerie, viticulture (1^{re} partie), industrie du cidre. Mercredi matin, plus-value, sériciculture (2^{re} partie). Mercredi soir, suite de la délibération sur les matières ci-dessus. Jeudi matin et soir, crise agricole, laiterie. Cet ordre du jour est adopté.

M. MÉLINE ouvre la discussion sur les propositions de la deuxième section relativement à la question du morcellement du sol.

La première proposition, adoptée par la section et ainsi conçue : «La division du sol a des avantages économiques et sociaux qui ne permettent pas de la considérer comme contraire à l'agriculture; seule, la dispersion exagérée des parcelles doit être combattue», est votée par le Congrès sans observations.

Relativement à la seconde proposition, ainsi formulée : «Il convient de modifier les lois sur les partages, notamment les articles 828 et 832 du Code civil, et de permettre aux tribunaux de faire des compensations de lots d'immeubles avec des lots de valeurs mobilières trouvées dans la succession», des observations sont présentées par MM. BAUDRILLART, FOUCHER DE CAREIL et MÉLINE. Cette proposition est adoptée; M. Baudrillart propose, ce qui est également adopté, d'étendre la liberté des pères de famille, sans porter atteinte aux règles de notre droit, sur la réserve et la quotité disponible.

La troisième proposition, ainsi conçue : «La principale faveur que doit accorder l'État pour faciliter les réunions de parcelles est une réduction aussi

considérable que possible des droits fiscaux sur les échanges d'immeubles ruraux", est adoptée sans observations.

Sur la quatrième proposition: «Les dangers que présentent les remaniements obligatoires sont de telle sorte qu'il convient d'éviter de recourir à ce procédé», le Congrès entend les observations que présentent MM. BAUDRILLART, MÉLINE, Diego GORDILLO, ingénieur agronome de Madrid. Les conclusions de la deuxième section, mises aux voix, sont adoptées.

La discussion est ouverte sur la proposition aux termes de laquelle «la loi sur les syndicats libres doit être modifiée et complétée pour être rendue applicable aux réunions de parcelles et aux remaniements facultatifs.»

Sur cette question sont entendus MM. GENAY (de Meurthe-et-Moselle), MÉLINE, marquis de DAMPIERRE, AMELINE de LA BRISELAINNE, GOMOT, de BOGARD et FOUCHER de CAREIL.

Les conclusions de la deuxième section sont adoptées.

M. MÉLINE ouvre la discussion sur le rapport de la troisième section relatif à l'enseignement agricole.

M. MENDÈS GUERREIRO dépose un mémoire sur la création d'écoles agricoles de réformes. Il présente des observations sur le même sujet.

MM. GOMOT et MÉLINE sont entendus. M. Gomot est chargé de préparer un rapport supplémentaire sur cette question qui se rattache à l'assistance dans les campagnes.

M. FOUCHER de CAREIL donne lecture des vœux émis par la troisième section.

Sont entendus MM. TYKORT, professeur à l'université de Louvain, TISSERAND, directeur de l'agriculture, MENDÈS GUERREIRO, MÉLINE, marquis de DAMPIERRE et NOTTIN.

M. OHLSEN propose de créer deux catégories d'instituteurs, les uns chargés de l'enseignement dans les campagnes, les autres spécialement affectés à l'instruction dans les villes.

Sont entendus MM. CHAPUT, BAUDRILLART, Louis PRIOU, délégué du syndicat d'Oran, MÉLINE, marquis de DAMPIERRE, MENDÈS GUERREIRO, de BOGARD, PRIOU, Émile BURELLE, ingénieur civil, CHAPUT, LYON, directeur de l'école d'agriculture de Beaune.

La proposition de M. Ohlsen, mise aux voix, est repoussée.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Séance du 9 juillet 1889 (soir).

M. GOMOT préside la séance; MM. BAUDUIN, vice-président, le marquis de DAMPIERRE, président de la 5^e section, et TARDIT, secrétaire, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 2 h. 10.

M. TARDIT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté sans observations.

M. GOMOT fait connaître que l'ordre du jour appelle la discussion du 4^e vœu proposé par la 5^e section et qui est ainsi conçu : « Une Commission de savants recevra du Gouvernement la mission d'étudier les conditions de la vinification en Algérie et les moyens de rendre la fermentation des moûts plus régulière dans les pays chauds. »

M. BATTANCHON, professeur d'agriculture de Saône-et-Loire, est entendu ; il termine ses observations en demandant qu'une station d'œnologie soit créée en Algérie.

M. DEHÉRAIN propose le vœu suivant : « Les nations étrangères, les départements, etc. qui s'intéressent à la viticulture sont invités à fonder des bourses au laboratoire de fermentation de l'Institut national agronomique. »

Sont également entendus : MM. OHLSEN, le marquis de DAMPIERRE, RIOU, PINI et RISLER.

La proposition de la Commission, mise aux voix, est repoussée. Le vœu émis par M. Dehérain est adopté. M. BATTANCHON donne lecture du vœu suivant, proposé par la 5^e section : « Une nouvelle station œnologique sera créée en Algérie pour étudier le mode de conduite des vignes en vue d'obtenir un vin d'une qualité supérieure à celui qu'elles fournissent actuellement. » Ce vœu est adopté.

M. GOMOT ouvre la discussion sur les conclusions de la 4^e section (industrie du sucre, distillerie, etc.).

M. BOIRE présente des observations sur la situation de l'industrie sucrière.

M. GOMOT propose l'adoption des vœux suivants, élaborés par la section :

« 1^o Les lois fiscales en faveur de l'industrie sucrière doivent être maintenues. » (Adopté.)

« 2^o Une école professionnelle de sucrerie sera créée par l'État. Dans cette école, l'enseignement sera largement organisé, tant au point de vue industriel qu'agricole et commercial. Cette école sera chargée de rassembler les observations faites sur la culture de la betterave et d'en tirer les enseignements à suivre ; elle sera également chargée de propager les améliorations apportées dans les procédés de fabrication. » (Adopté.)

M. GOMOT donne lecture des vœux proposés par la 4^e section sur la question des distilleries.

Ces vœux sont les suivants :

« 1^o Une législation spéciale à la distillerie agricole devra intervenir ; l'impost portera sur la matière première ou devra être établi de telle autre façon donnant des résultats équivalents ;

« 2^o Une école professionnelle de distillerie sera créée par l'État ; elle sera annexée à l'école de sucrerie dont la création est également demandée ; — elle aura un personnel qui aidera les agriculteurs dans la création des distilleries agricoles et qui sera chargé de propager les méthodes scientifiques et techniques nécessaires au fonctionnement régulier de ces distilleries. »

MM. GOMOT, DURIN et OHLSEN présentent des observations.

Les propositions de la 4^e section, mises aux voix, sont adoptées.

M. GOMOT donne lecture des vœux de la 4^e section sur la question du cidre et du poiré.

Ces vœux, au nombre de deux, sont les suivants :

“ 1^o Toutes les compagnies de chemins de fer devront, suivant l'exemple donné par quelques-unes, faire profiter les cidres en fûts des tarifs fixés pour les vins, et, au point de vue de la durée et des conditions du transport, traiter les cidres de la même manière que les bières;

“ 2^o Un certain nombre d'écoles pratiques d'agriculture devront donner un enseignement spécial comprenant tous les détails qui intéressent l'industrie du cidre. — Des stations de recherches pour toutes les questions relatives à la fabrication du cidre et de ses dérivés et à la culture du pommier seront créées isolément ou comme annexes d'écoles d'agriculture dans les conditions qui permettront de conduire des travaux de recherches d'une manière scientifique et pratique.”

M. BOIRE présente des explications sur ces différents vœux. MM. ROBERT et DE LAGORSE sont entendus.

Mis aux voix par M. le Président, ces vœux sont adoptés.

La séance est levée à 4 h. 50.

Séance du 10 juillet 1889 (matin).

MM. MÉLINE, *président*, GOMOT et BAUDUIN, *vice-présidents*, TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

M. TARDIT, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté sans observations.

M. MÉLINE fait connaître que l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les conclusions de la 3^e section (enseignement agricole); il donne lecture des vœux proposés par elle et fait observer que la plupart d'entre eux font double emploi avec des résolutions déjà adoptées par le Congrès sur le rapport des sections techniques.

Les vœux suivants sont mis aux voix et adoptés sans observations :

“ 1^o Le certificat d'instruction des écoles pratiques sera assimilé au brevet élémentaire pour l'admission aux examens d'entrée de l'école normale primaire;

“ 2^o Des écoles pratiques de sucrerie et de distillerie devront être établies en France;

“ 3^o Des études seront faites pour établir le plus promptement possible une méthode d'analyse permettant de déterminer la composition des vins et de constater les altérations et les falsifications dont ils sont l'objet;

“ 4^o Les pouvoirs publics fourniront les moyens de développer les cadres existants des institutions d'enseignement agricole, vétérinaire et forestier, ainsi que ceux des établissements de recherches agronomiques.”

M. MÉLINE propose en son nom personnel l'adoption des vœux suivants, dont il développe la teneur :

“ 1° Modification des programmes en vue d'un développement plus considérable de l'enseignement de l'agriculture dans les communes rurales;

“ 2° Confier non pas à des inspecteurs d'académie, qui sont avant tout des universitaires, mais à des inspecteurs de l'agriculture, le soin d'inspecter les instituteurs primaires pour ce qui, dans leur enseignement, concerne les matières agricoles. ”

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. DE LAGORSE propose au Congrès de demander « la création de chaires d'agronomie dans les facultés et notamment à la Sorbonne. »

MM. BAUDRILLART, DESVAUX et DE LAGORSE sont entendus.

· Ce vœu est adopté.

M. PERIN dépose un vœu tendant à ce qu'on introduise dans les programmes de l'enseignement l'étude du fonctionnement des assurances contre la grêle, l'incendie, les accidents, etc.

· M. PROOST demande la création dans les écoles de droit d'un cours de philosophie naturelle dont le titulaire s'attacherait à mettre en lumière les applications de cette science à l'agriculture, à l'industrie, à l'hygiène physique et morale et à l'économie sociale.

M. Émile MER donne lecture de plusieurs vœux relatifs à la création de stations de recherches forestières et à des encouragements à donner aux agents et préposés forestiers qui se livreraient à des cultures expérimentales.

Ces vœux sont adoptés.

M. MÉLINE dit que l'ordre du jour appelle la discussion sur les propositions de la cinquième section, *Sériciculture*; il donne lecture des vœux suivants, qu'il met aux voix :

“ 1° Dans le but d'empêcher la dissémination des poussières qui causent la maladie de la muscardine, les préfets des départements séricicoles *publieront des instructions* où ils rappelleront aux éleveurs de vers à soie qu'il est de leur intérêt de détruire par le feu ou d'enfouir en terre les cadavres de vers muscardinés, et cela dans le plus bref délai; les préfets devront également *prendre des arrêtés* pour interdire, sous peine d'amende, de déposer hors des maisons et à proximité de la voie publique les litières et débris de bruyères contenant des cadavres muscardinés. (*Adopté.*)

“ 2° Il sera créé une pépinière de mûriers dans chaque département séricicole, et des primes d'encouragement seront payées aux propriétaires ou fermiers qui créeront des pépinières privées. (*Adopté.*)

“ 3° La station séricicole de Montpellier sera mise en état d'étudier toutes les questions intéressant la sériciculture, et ce par l'adjonction : 1° d'un champ d'études où l'on devra collectionner et étudier toutes les variétés de mûriers; 2° d'une magnanerie expérimentale où l'on examinera les diverses races et variétés de vers à soie; 3° d'un laboratoire pour l'étude complète de la soie; 4° d'une chambre frigorifique pour l'hivernation des graines. ” (*Adopté.*)

M. MÉLINE dit que la commission a émis un quatrième vœu, mais qu'il ne

peut le mettre en discussion parce que, contrairement au règlement, il traite d'une question douanière.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la 4^e section sur les plus-values à accorder au fermier en fin de bail.

Sur la discussion générale sont entendus MM. BAUDRILLART, SEVERIN, SAGNIER, NOTTIN, LABICHE, MÉLINE, Albert LEROY, AMELINE DE LA BRISELAINNE, DUTOT, ALLAIN, GATELLIER et LEMAIRE-DUBRIS.

La première proposition de la 2^e section, qui pose un principe général, est mise aux voix. Cette proposition est ainsi conçue :

« Il convient de donner au fermier le droit, à la fin du bail, d'être indemnisé par le propriétaire des améliorations faites si elles ont amené une plus-value des terres données à bail. » (Adopté.)

Sur la 2^e proposition ainsi conçue :

« Le droit à indemnité de plus-value doit être réservé aux améliorations ayant exclusivement le caractère d'améliorations culturelles. »

Sont entendus MM. MÉLINE, SAGNIER, TISSERAND, LABICHE. Les explications portent particulièrement sur le sens qu'il faut attacher aux mots : « améliorations culturelles ».

La 2^e proposition, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Séance du 10 juillet 1889 (soir).

M. MÉLINE, *président*, M. GOMOT, *vice-président*, M. TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

M. MÉLINE ouvre la discussion sur la 3^e proposition par la 2^e section, qui proposait de considérer comme licite toute clause restrictive dans des baux au droit résultant pour le fermier de la plus-value créée par lui par suite d'améliorations.

M. SAGNIER est entendu.

M. MÉLINE signale ce que le système de la commission et celui qui est soutenu par M. Sagnier ont d'absolu; il propose, à titre d'amendement, la rédaction suivante :

« Tout contrat, accord, convention, par lequel le fermier renoncerait à son droit de demander une indemnité à raison d'améliorations culturelles, sera, sur ce chef, nul et de nul effet, mais le règlement de la plus-value pourra être établi par le contrat de bail sur d'autres bases et à d'autres conditions que celles qui seront déterminées par la loi. »

MM. AMELINE DE LA BRISELAINNE, OHLSSEN, TYKORT, THOMINE-DESMAZURES, DUBAR, SEVERIN, Diego GORDILLO, baron BONDE, sont entendus.

L'amendement présenté par M. Meline, mis aux voix, est adopté.

M. JACOB, vice-président du comice agricole de Pluvigner, dépose un rapport sur le domaine congéable ou bail à convenant.

M. MÉLINE se retire, M. GOMOT préside la séance, M. le marquis DE DAMPIERRE prend place au bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les propositions de la 5^e section (viticulture).

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les conclusions d'un rapport tendant à repousser le vœu proposé pour la création d'un prix de 100,000 francs en faveur de l'auteur de la découverte d'un hybride franco-américain résistant au phylloxéra, prospérant dans les terrains marneux et donnant des produits de bonne qualité.

MM. GAILLARD et CHAPUT sont entendus.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

M. DE BARBENTANE donne lecture d'un rapport tendant à ce qu'il soit dressé une statistique officielle des surfaces de terrains pouvant servir à la création de vignes.

Après des observations de MM. MILIANI et TISSERAND, les vœux suivants sont adoptés :

« Il sera établi dans les régions viticoles, par les soins du Gouvernement, une statistique officielle des surfaces de terrains pouvant servir à la création de vignobles submersibles, avec la désignation de ces terrains et leur analyse physique.

« Le même travail de statistique sera fait pour les sols sablonneux semblables à ceux d'Aigues-Mortes, avec l'indication de la profondeur de la nappe d'eau souterraine. »

M. MAISTRE présente des observations tendant à ce que le Congrès signale dans un vœu les bienfaits que la viticulture peut retirer de l'irrigation.

MM. DE BARBENTANE, MAISTRE et le marquis DE DAMPIERRE sont entendus.

M. COUDER propose au Congrès d'inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des propriétaires les services des agents de l'Etat.

M. TISSERAND présente des observations et fait remarquer que ces propositions ne rentrent pas dans le cadre que s'est tracé le Congrès.

L'ordre du jour appelle la discussion des vœux proposés par la 6^e section (protection des oiseaux, etc., destruction des insectes nuisibles, etc.).

M. OUSTALET donne lecture de son rapport, dont les conclusions sont mises aux voix avec deux modifications apportées sur la demande de MM. NOTTIN et ROBERTS.

Les vœux émis sont adoptés.

Première séance du 11 juillet 1889 (matin),

MM. MÉLINE, *président*; BAUDUIN, Henri BESNARD, *vice-présidents*; TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 9 h. 5.

M. TARDIT, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des deux séances du 10 juillet. Ils sont adoptés.

M. MÉLINE ouvre la discussion générale sur la question de la « Crise agricole ».

Sont entendus MM. le comte FOUCHER DE CAREIL, sénateur; MÉLINE, BOUESCO.

M. MÉLINE s'étant retiré, M. BESNARD préside la séance.

MM. OHLSEN, le marquis DE DAMPIERRE, MARC DE HAUT, Esteban SALA, MAISTRE, MILIANI, Diego GORDILLO, GATELLIER, AMELINE DE LA BRISELAINNE présentent des observations sur les causes de la crise agricole.

M. BESNARD prononce le clôture de la discussion générale sur les causes de la crise agricole et donne lecture des vœux adoptés par la première section.

On dépose sur le bureau une étude de M. CAVAZZA sur la viticulture et l'oenologie à Deba (Italie).

La séance est levée à 11 h. 20.

Séance du 11 juillet 1889 (soir).

MM. BESNARD, *vice-président*; DEHÉRAIN, *secrétaire général*, et TARDIT, *secrétaire*, prennent place au bureau.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

M. TARDIT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté sans observations.

M. BESNARD ouvre la discussion générale sur les remèdes à apporter à la crise agricole.

Sont entendus: MM. le comte FOUCHER DE CAREIL, BOUESCO, OHLSEN, MURET, Diego GORDILLO.

Sur la demande de M. DEHÉRAIN, la clôture de la discussion générale est prononcée.

M. BESNARD donne lecture des vœux suivants, proposés par la première section :

« a. Il est possible, dans une certaine mesure, d'augmenter les rendements et de diminuer les prix de revient par les engrais et le choix judicieux des variétés cultivées. » (*Adopté.*)

M. DEHÉRAIN propose au Congrès de signaler les avantages que peut retirer l'agriculture du développement des champs d'expérience et de démonstration. (*Adopté.*)

Les cinq vœux qui suivent, proposés par la section, sont mis aux voix et adoptés sans observations :

“b. Il y a lieu de maintenir la culture des céréales là seulement où elle est rémunératrice.

“c. Il est possible de diminuer les frais des intermédiaires par l'action des syndicats.

“d. Chaque nation peut protéger, par des droits de douane, ses productions agricoles contre les produits similaires étrangers.

“e. Il y a lieu de poursuivre énergiquement la falsification des denrées alimentaires.

“f. Il y a lieu de supprimer les tarifs dits de pénétration.”

M. BESNARD donne lecture du vœu suivant, présenté par MM. MÉLINE et GOMOT :

“Il y a lieu de faciliter par tous les moyens possibles (diminution de droits de mutation, simplification des formalités de transmission) la circulation de la propriété immobilière.”

MM. AMELINE DE LA BRISELAINNE et DE SAINT-QUENTIN demandent que la proposition ci-dessus soit étendue et comprenne la réforme du régime hypothécaire et celle du notariat, et, d'une façon générale, la suppression ou la réduction de toutes les charges qui grèvent la propriété foncière.

M. BESNARD fait observer que les propositions de MM. Ameline de la Briselainne et de Saint-Quentin sont distinctes de celle présentée par MM. Méline et Gomot; elles ne visent pas le même sujet et doivent faire l'objet de vœux distincts.

M. AMELINE DE LA BRISELAINNE dépose le vœu suivant, dont lecture est donnée :

“Le Congrès demande une simplification dans le régime hypothécaire actuel qui, à cause de ses formalités trop compliquées et des frais élevés qu'il entraîne, pèse lourdement sur l'agriculture.”

M. DE SAINT-QUENTIN donne lecture du projet de vœu suivant :

“Le Congrès demande que, d'une façon générale, les charges fiscales qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière et qui sont une des causes de la crise actuelle, soient réduites par les pouvoirs publics.”

M. BESNARD met aux voix :

1° Le vœu proposé par MM. Méline et Gomot (*Adopté*);

2° Le vœu proposé par M. Ameline de la Briselainne (*Adopté*);

3° Le vœu proposé par M. de Saint-Quentin (*Adopté*).

M. Besnard propose au Congrès l'adoption d'un dernier vœu ainsi conçu :

“Le Congrès émet le vœu qu'on réalise le plus tôt possible l'ensemble des réformes adoptées par chaque section pour toutes les branches de la production agricole.” (*Adopté*.)

M. Gomot entre et préside la séance.

M. Gomot dit que l'ordre du jour amène la discussion sur la laiterie et donne lecture des vœux suivants, proposés par la quatrième section :

“1° Le Gouvernement encouragera l'industrie laitière en accordant des

subventions pour amener soit la création, soit le développement de sociétés s'occupant spécialement de cette industrie.

« 2° Le Gouvernement organisera largement l'enseignement de l'industrie laitière, soit en instituant des écoles spéciales, soit en adjoignant des sections de laiterie aux écoles d'agriculture; en attendant, des conférenciers feront connaître les appareils perfectionnés et les divers modes de traitement pour arriver à l'amélioration de cette industrie d'après les besoins de la région. »

Ces deux vœux, mis aux voix, sont adoptés.

M. THOMINE-DESMAZURES présente des observations sur la question de la margarine; il termine en demandant au Congrès d'émettre le vœu « qu'un droit de 2 francs par kilogramme frappe la margarine à sa fabrication ».

MM. RUBINI, baron BONDE et GOMOT sont entendus.

Le vœu proposé par M. Thomine-Desmazures est adopté.

M. RUBINI présente le vœu suivant :

« Les gouvernements institueront un prix de 10,000 francs pour le meilleur appareil ou procédé chimique permettant de reconnaître facilement les produits mélangés au beurre. »

Sont entendus : MM. RUBINI, HARDON et GOMOT.

Le vœu, mis aux voix, est adopté.

M. GOMOT rappelle au Congrès que, dans ses séances précédentes, il a été décidé qu'avant de se séparer il désignerait une délégation chargée de continuer l'œuvre commencée. Deux sections notamment ont demandé la nomination de commissions spéciales chargées d'étudier la question du Crédit et celle de la Crise agricole. M. Gomot fait observer que ces deux questions ont un lien assez intime et qu'il suffirait de nommer une seule commission chargée d'une façon générale de pourvoir à la mise en pratique des décisions du Congrès.

Cette proposition est adoptée.

M. GOMOT demande au Congrès de quelle manière il sera procédé pour la nomination de la commission.

Plusieurs membres font observer qu'on ne peut discuter des candidatures en séance publique, et proposent de charger le bureau, présidé par M. Méline, de désigner les personnes qui, par leur position ou leurs connaissances, devront être appelées à faire partie de cette commission.

Cette proposition est adoptée.

M. GOMOT résume les travaux du Congrès, constate que celui-ci a accompli la tâche qu'il s'était tracée, et, après avoir remercié au nom de l'agriculture les personnes qui y ont pris part, prononce la clôture du Congrès international agricole de 1889.

La séance est levée à 4 h. 50.

VOEUX ÉMIS
PAR
LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE
DE 1889.

VOEUX ÉMIS PAR LA PREMIÈRE SECTION.

Crise agricole.

1^{er} voeu. — Le Congrès international d'agriculture est d'avis :

Qu'il est possible, dans une certaine mesure, d'augmenter les rendements et de diminuer les prix de revient, par le choix judicieux des engrains et des variétés cultivées dont la propagation sera assurée par les champs d'expérience et de démonstration ;

2^e voeu. — Qu'il y a lieu de maintenir la culture des céréales là seulement où elle est rémunératrice ;

3^e voeu. — Qu'il est possible de diminuer les frais des intermédiaires par l'action des syndicats ;

4^e voeu. — Que chaque nation puisse protéger par des droits de douane sa production agricole contre les produits similaires étrangers ;

5^e voeu. — Qu'il y a lieu de poursuivre énergiquement la falsification des denrées alimentaires ;

6^e voeu. — Qu'il y a lieu de supprimer les tarifs de pénétration ;

7^e voeu. — Qu'il y a lieu de faciliter par tous les moyens possibles (diminution des droits de mutation, simplification des formalités de transmission) la circulation de la propriété immobilière ;

8^e voeu. — Qu'il y a lieu de simplifier le régime hypothécaire actuel qui, à cause de ses formalités trop compliquées et des frais trop élevés qu'il entraîne, pèse lourdement sur l'agriculture ;

9^e voeu. — Que les charges fiscales, qui pèsent si lourdement sur la propriété foncière, et qui sont la cause principale de la crise agricole, soient réduites par les pouvoirs publics.

VOEUX ÉMIS PAR LA DEUXIÈME SECTION.

Crédit agricole. Assistance dans les campagnes.

CRÉDIT AGRICOLE.

1^{er}, 2^e et 3^e voeux. — Le crédit dont jouit l'agriculture n'est pas suffisant pour les besoins de l'exploitation et l'amélioration du sol. Des facilités de crédit données aux agriculteurs ne seraient pas de nature à leur être préjudiciables. Il est utile que des dispositions législatives interviennent pour faciliter aux agriculteurs les moyens et les conditions du crédit.

4^e voeu. — Le Gouvernement ne doit pas intervenir pour accorder un concours à certains établissements de crédit fondés dans l'intérêt de l'agriculture. Il doit se borner à un simple contrôle et laisser à l'industrie privée le soin de créer des institutions de crédit fonctionnant sans aucune dérogation au droit commun.

Cette réponse, toutefois, n'implique pas la solution absolue du problème qui vient d'être posé. Le Congrès ne veut pas dire que l'État se désintéressera des rapports des banques de crédit agricole avec les institutions d'État, comme la Banque de France; le Congrès entend qu'il repousse l'organisation d'une banque d'État agricole répartissant le crédit agricole, au nom de l'État, sur toute l'étendue du territoire, réservant, pour le reste, les droits d'une organisation nouvelle de la Banque de France, par exemple.

5^e voeu. — Dans le cas où des dispositions législatives nouvelles seraient reconnues nécessaires, les modifications à introduire dans la législation devraient avoir un caractère spécial à l'industrie agricole.

6^e voeu. — Il y aurait lieu notamment :

1^o D'établir la liberté des conventions en matière de cheptel;
2^o D'autoriser le nantissement sans déplacement du gage d'une façon générale;

3^o D'autoriser un privilège en faveur du prêteur, sur la récolte et les instruments aratoires, sans préjudicier aux droits du propriétaire;

4^o Mais non de créer un privilège sur la récolte en faveur du fournisseur d'engrais;

5^o De rendre possible la commercialisation du billet signé par l'agriculteur, en ce sens que le billet sera banquable, c'est-à-dire qu'il pourra être accepté par le banquier, sans que, pour cela, l'agriculteur devienne commerçant;

6^o D'accélérer la procédure appliquée au cas de non-paiement du billet et de poursuite contre le signataire : ces affaires devront être jugées comme affaires sommaires.

ASSISTANCE DANS LES CAMPAGNES.

1^{er} voeu. — Les communes, à défaut de la famille, doivent, dans la mesure de leurs ressources, l'assistance aux malades, aux infirmes, aux vieillards qui y ont leur domicile.

Dans le but de remplir cette œuvre de secours, plusieurs communes peuvent s'associer en syndicats, et seront autorisées à affecter à l'assistance leurs ressources ordinaires ou extraordinaires disponibles.

2^e *vœu.* — Il convient d'établir un bureau d'assistance dans chaque commune ou syndicat de communes, à l'effet d'assurer le service des secours à domicile et l'hospitalisation.

3^e *vœu.* — Chaque département doit organiser lui-même un système général d'assistance publique, établir le budget départemental d'assistance et déterminer le mode de fonctionnement des services.

4^e *vœu.* — Les ressources de ce budget doivent avoir une triple origine :

Le contingent communal fixé d'après la situation matérielle des communes et le nombre des assistés;

Une subvention du département;

Une subvention de l'État, s'il y a lieu.

5^e *vœu.* — Il entre dans le rôle de l'État de faciliter, par tous les moyens, les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite pour les ouvriers ruraux.

MORCELLEMENT DU SOL.

1^{er} *vœu.* — La division du sol ne doit pas être considérée comme portant obstacle à une bonne culture; mais la dispersion exagérée de la propriété en est un.

2^e *vœu.* — Dans le cas où le morcellement doit être combattu, il convient notamment de modifier les lois françaises sur les successions et les partages (art. 828 et 832 du Code civil), d'examiner à ce point de vue les législations étrangères et les résultats qu'elles ont produits, de permettre aux tribunaux de faire des compensations de lots immobiliers avec des lots de valeurs mobilières trouvées dans la succession.

Il conviendrait également d'élargir la liberté du père de famille au point de vue de la répartition des lots, sans qu'il soit touché en rien aux règles actuelles en matière de réserve et de quotité disponible.

3^e *vœu.* — La loi sur les droits fiscaux en matière d'échanges suffit pour faciliter les réunions libres de parcelles.

4^e *vœu.* — Les dangers ou inconvénients que présentent les remaniements obligatoires sont de telle sorte qu'on doit éviter de recourir à ce procédé, malgré les résultats qu'il semble avoir donné dans certaines provinces.

5^e *vœu.* — Il faudrait compléter la loi sur les associations syndicales rurales en les étendant aux réunions de parcelles.

PLUS-VALUE EN FIN DE BAIL.

1^{er} *vœu.* — Il convient de donner au fermier le droit, à la fin du bail, d'être indemnisé, par le propriétaire, des améliorations qu'il a faites, si elles ont amené une plus-value des terres données à bail.

2^e *vœu.* — Ce droit doit être réservé aux améliorations ayant exclusivement le caractère d'améliorations culturelles.

3^e voeu. — Tout contrat, accord, convention, par lequel le fermier renoncerait à son droit de demander une indemnité à raison d'améliorations culturales, sera, sur ce chef, nul et de nul effet; mais le règlement de la plus-value pourra être établi par le contrat de bail, sur d'autres bases et à d'autres conditions que celles qui sont déterminées par la loi.

VOEUX ÉMIS PAR LA TROISIÈME SECTION.

Enseignement agricole.

1^r voeu. — Le Congrès émet le voeu que, pour être admis aux examens d'entrée à l'école normale primaire, le certificat d'instruction des écoles pratiques soit assimilé au brevet élémentaire.

2^e voeu. — Modification des programmes de l'enseignement primaire dans le sens d'un développement plus large de l'enseignement agricole pour les campagnes, et de l'enseignement dit *industriel*, pour les villes.

3^e voeu. — Confier, non pas à des inspecteurs d'académie, qui sont, avant tout, des universitaires, mais à des inspecteurs d'agriculture, le soin d'inspecter les instituteurs primaires pour ce qui, dans leur enseignement, concerne les matières agricoles.

4^e voeu. — Que des écoles de sucrerie et de distillerie soient établies en France.

5^e voeu. — Des études seront faites pour établir le plus promptement possible une méthode d'analyse permettant de déterminer la composition des vins et de constater les altérations et les falsifications dont ils sont l'objet.

6^e voeu. — Les pouvoirs publics fourniront les moyens de développer les cadres existants des institutions d'enseignement agricole, vétérinaire et forestier, ainsi que ceux des établissements de recherches agronomiques.

7^e voeu. — Que des chaires d'agronomie soient créées dans les facultés, et que, notamment, une chaire de ce genre soit ouverte à la Sorbonne.

8^e voeu. — Développer l'enseignement nomade de l'agriculture, et spécialement celui de l'apiculture, afin de propager les modes perfectionnés de l'éducation des abeilles.

9^e voeu. — Créer des stations de recherches forestières et charger des membres des commissions d'aménagement, et même les agents du service ordinaire qui y paraîtront aptes, de procéder à des essais culturaux afin d'arriver à augmenter le rendement des forêts situées dans leur région.

L'enseignement donné dans les écoles forestières devrait avoir pour principal objet l'étude de la structure, de la végétation et de la culture des arbres forestiers.

Il serait utile de ne pas faire changer trop souvent de poste les agents forestiers, afin qu'ils pussent arriver à bien connaître leur région.

VOEUX ÉMIS PAR LA QUATRIÈME SECTION.

Cultures industrielles. — Industries agricoles. — Laiterie.

1° SUCRERIE.

1^{er} vœu. — Maintenir les lois fiscales qui favorisent le développement de l'industrie sucrière.

2^e vœu. — Qu'une école professionnelle de sucrerie soit créée par l'État et que, dans cette école, l'enseignement soit largement organisé, tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole et commercial;

Que cette école soit chargée de rassembler les observations faites sur la culture de la betterave et d'en tirer les enseignements à suivre;

Qu'elle soit également chargée de propager les améliorations apportées dans les procédés de fabrication.

2° DISTILLERIE.

1^{er} vœu. — Qu'une législation spéciale à la distillerie agricole soit créée. L'impôt portera sur la matière première, ou devra être établi de telle autre façon donnant des résultats équivalents.

2^e vœu. — Une école professionnelle de distillerie sera créée par l'État; elle sera annexée à l'école de sucrerie, dont la création est également demandée. Elle aura un personnel qui aidera les agriculteurs dans la création des distilleries agricoles, et qui sera chargé de propager les méthodes scientifiques et techniques nécessaires au fonctionnement régulier de ces distilleries. (Voir *4^e vœu, 3^e section.*)

3° INDUSTRIE DU CIDRE.

1^{er} vœu. — Le Congrès émet le vœu qu'un certain nombre d'écoles pratiques d'agriculture fournissent un enseignement spécial comprenant tous les détails qui intéressent l'industrie du cidre;

Que des stations de recherches sur toutes les questions relatives à la fabrication du cidre et de ses dérivés et à la culture du pommier soient créées isolément ou comme annexes d'écoles d'agriculture, dans des conditions qui permettent de conduire les travaux de recherches d'une manière scientifique et pratique.

2^e vœu. — Le Congrès international d'agriculture émet le vœu que les cidres soient traités par les compagnies de chemins de fer de la même manière que les vins, au point de vue des tarifs et de la rapidité des transports.

4° LAITERIE.

1^{er} vœu. — Que le Gouvernement intervienne pour encourager l'industrie laitière par des subsides et par la création de sociétés subventionnées.

2^e vœu. — Que le Gouvernement organise plus largement l'enseignement de l'industrie laitière par la création d'écoles de laiterie subventionnées.

3^e vœu. — Qu'un droit de fabrication de 2 francs par kilogramme soit imposé sur la margarine.

4^e vœu. — Que le Gouvernement institue un prix de 10,000 francs pour l'inventeur du meilleur appareil permettant de reconnaître le plus promptement possible l'existence et la proportion de la margarine ou de toute autre graisse animale mélangée au beurre, et, d'une façon générale, les mélanges de toute espèce dont le beurre peut être l'objet.

VOEUX ÉMIS PAR LA CINQUIÈME SECTION.

Viticulture et sériciculture.

1^o VITICULTURE.

1^{er} vœu. — Qu'une statistique officielle des surfaces de terrain pouvant servir à la création de vignobles submersibles, dans les différentes régions viticoles, soit publiée par les soins du Gouvernement, avec la désignation de ces terrains et leur analyse physique.

2^e vœu. — Qu'une station œnologique, ou une cave expérimentale, soit établie en Algérie pour étudier sur place les conditions de la fermentation dans les pays chauds.

3^e vœu. — Que les États qui s'intéressent à une bonne vinification fondent des bourses d'études au laboratoire de fermentation de l'Institut national agronomique de Paris.

2^o SÉRICULTURE.

1^{er} vœu. — Dans le but d'empêcher la dissémination des poussières qui causent la maladie de la muscardine, les préfets des départements séricicoles publieront des instructions où ils rappelleront aux éleveurs de vers à soie qu'il est de leur intérêt de détruire par le feu ou d'enfouir en terre les cadavres des vers muscardinés, et cela dans le plus bref délai.

Les préfets auront également à prendre des arrêtés pour interdire, sous peine d'amende, de déposer hors des maisons, ou à proximité de la voie publique, les litières et débris de bruyères contenant des cadavres muscardinés.

2^e vœu. — Dans le but de permettre à l'industrie séricicole française un développement plus étendu et plus rapide, il sera créé une pépinière de mûriers dans chaque département séricicole, et des primes d'encouragement seront payées aux propriétaires ou fermiers qui auront créé des pépinières privées.

3^e vœu. — La station séricicole de Montpellier sera mise en état d'étudier toutes les questions intéressant la sériciculture, et cela par l'adjonction :

- 1° D'un champ d'études où l'on devra collectionner et étudier toutes les variétés de mûriers;
 - 2° D'une magnanerie expérimentale où l'on examinera les diverses races et variétés de vers à soie;
 - 3° D'un laboratoire pour l'étude complète de la soie;
 - 4° D'une chambre frigorifique pour l'hivernation des graines.
-

VOEUX ÉMIS PAR LA SIXIÈME SECTION.

Protection des oiseaux. — Destruction des animaux et cryptogames nuisibles. — Pisciculture.

1° PROTECTION DES OISEAUX.

1^{er} vœu. — Le Congrès international d'agriculture, réuni à Paris en 1889, s'associe aux vœux exprimés par le Congrès ornithologique tenu à Vienne en 1884, en demandant :

Que des démarches soient faites par le Ministre des affaires étrangères pour l'établissement d'un accord entre les diverses nations du globe, ou même pour la conclusion d'une convention internationale ayant pour but la promulgation de dispositions législatives basées sur ces deux principes :

1° Durant la première moitié de l'année légale, ou durant la période qui y correspond, il est défendu, sauf aux personnes munies d'autorisations dûment justifiées, de chasser ou de détruire les oiseaux avec d'autres engins que les armes à feu, de les capturer, de prendre leurs œufs et de faire commerce soit desdits oiseaux, soit de leurs œufs.

2° La capture en masse desdits oiseaux est interdite en tout temps.

2^e vœu. — Que, pour la France, des mesures législatives et administratives assurent, dans le plus bref délai possible, la protection, en tout temps, des oiseaux réellement et constamment utiles.

3^e vœu. — Le Congrès ne voit pas d'inconvénients à maintenir les listes d'oiseaux nuisibles dressées, en 1861, sur les indications du Muséum d'histoire naturelle et envoyées aux préfets, à la condition que la buse vulgaire, la buse pattue, le circaète Jean-le-Blanc, le pigeon ramier, le pigeon colombin et le pigeon biset seront transportés de la catégorie des animaux franchement nuisibles dans celle des animaux dont la chasse puisse être interdite temporairement, et qu'en revanche la pie vulgaire sera reportée dans la catégorie des oiseaux franchement nuisibles.

4^e vœu. — Que le travail de dépouillement des feuilles d'observations réunies par la Commission ornithologique française soit poursuivi et terminé dans le plus bref délai possible, et qu'il soit publié dès son achèvement.

5^e vœu. — Que les délits de chasse ou de pêche commis dans un pays par le citoyen d'un pays étranger puissent être poursuivis devant les tribunaux et punis par les lois de son pays, à charge de réciprocité.

2^o DESTRUCTION DES ANIMAUX ET CRYPTOGAMES NUISIBLES.

6^e vœu. — Relativement aux insectes utiles ou nuisibles, le Congrès émet le vœu :

1^o Que les farines de provenance étrangère soient examinées avec soin pour éviter l'invasion d'espèces nuisibles, telles que l'*Ephesta Kuhniella*;

2^o Que des mesures législatives et administratives soient prises pour assurer la protection des oiseaux insectivores et de certains mammifères utiles, tels que les chauves-souris et les hérissons;

3^o Que l'Administration encourage, sur toute l'étendue du territoire, pour la destruction des insectes nuisibles, la formation de syndicats analogues à ceux qui ont été établis pour le hennetonnage;

4^o Que, dans le but de faciliter l'application de la loi de décembre 1888, il soit créé un laboratoire de zoologie destiné à l'étude des animaux nuisibles et analogue à celui qui a été institué par le Ministère de l'agriculture pour l'étude des maladies causées par les végétaux;

5^o Que l'Administration encourage le développement de l'apiculture par tous les moyens, et en particulier par l'institution de cours nomades. (Voir 8^e vœu, 3^e section.)

7^e vœu. — Que des mesures législatives et administratives, analogues à celles qui ont été prises pour la destruction des hennetons et des chenilles, soient prises pour la destruction en masse des rongeurs, et en particulier des campagnols, dans toutes les circonstances où la multiplication excessive de ces animaux crée un danger pour l'agriculture;

Que l'étude des moyens de destruction de ces mammifères soit entreprise en prenant pour base les résultats acquis et consignés dans le rapport préliminaire.

8^e vœu. — Relativement aux plantes nuisibles, le Congrès émet le vœu :

1^o Que, par tous les moyens, on détermine les propriétaires de vignes à traiter leurs vignobles aux époques convenables, afin de combattre l'invasion du *peronospora*;

2^o Que, pour combattre la propagation du *black-rot*, les propriétaires de vignes fassent récolter avec le plus grand soin et brûler, au moment des vendanges, les grappes et les grains attaqués et desséchés, qui sont les agents les plus actifs de la dissémination du fléau, et qu'ils ne mettent point de négligence dans le traitement de leurs vignes contaminées en se servant, de préférence, de la bouillie bordelaise;

3^o Que les préfets et les maires, se conformant à la loi de décembre 1888, veillent attentivement à l'application des règlements pour la destruction des végétaux parasites et des champignons.

3^o PISCICULTURE ET OSTRÉICULTURE.

9^e vœu. — Que l'Administration tienne rigoureusement la main à l'application de l'article 1^{er} du règlement sur la pêche fluviale.

10^e vœu. — Que la vente des espèces mentionnées dans les paragraphes 1

et à dudit règlement (c'est-à-dire le saumon, la truite, l'ombre-chevalier et le lavaret) soit rigoureusement interdite, quelle que soit d'ailleurs la provenance des poissons, durant les périodes indiquées par le même règlement, ou même, pour ce qui concerne le saumon, du 1^{er} octobre au 1^{er} mars.

11^e vœu. — Que l'article 72 de la loi du 15 avril 1829 soit abrogé.

12^e vœu. — Qu'il soit effectué des recherches ayant pour objet l'amélioration de l'huître portugaise.

13^e vœu. — Qu'il soit procédé à l'étude des côtes au point de vue de la pisciculture pratique.

VOEUX GÉNÉRAUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS.

1^{er} vœu. — Que l'on réalise le plus tôt possible l'ensemble des réformes adoptées par le Congrès pour toutes les branches de la production agricole.

2^e vœu. — En vue de la revendication et de la défense de nos grands intérêts agricoles, il est urgent qu'un Congrès national et international d'agriculture soit organisé chaque année à Paris; la présidence en serait dévolue à nos honorables présidents, MM. MÉLINE et GOMOT, auxquels l'agriculture tout entière doit cette juste marque de reconnaissance.

3^e vœu. — Il convient de nommer une Commission qui sera chargée de rechercher des solutions pratiques conformes aux résolutions adoptées par le Congrès et d'en poursuivre l'application.

Cette Commission sera composée de dix à douze membres dont le choix est laissé à M. le président du Congrès.

La COMMISSION PERMANENTE DU CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE a été constituée.

Cette Commission se compose, pour la France, de MM. J. MÉLINE, président; — GOMOT, vice-président; — MICHEL TARDIT, secrétaire; — BAUDRIL-LART, JULES BÉNARD, H. BESNARD, le MARQUIS DE DAMPIERRE, le COMTE FOUCHER DE CAREIL, ÉMILE LABICHE, LOUIS PASSY, RIBOT, HENRY SAGNIER, LÉON SAY, TELLIEZ, EUG. TISSERAND.

Les délégués des PAYS ÉTRANGERS seront désignés ultérieurement.

EXCURSIONS ET BANQUET.

Deux excursions agricoles ont été organisées pendant le Congrès :

1^o Le 7 juillet, une excursion à la ferme d'Arcy-en-Brie (Seine-et-Marne), exploitée par M. L. Nicolas.

2^o Le 8, une excursion aux cultures expérimentales de M. H. de Vilmorin à Verrières (Seine-et-Oise).

Banquet. — Le banquet international de l'agriculture, qui a clos les travaux du Congrès, a eu lieu le 11 juillet, à l'hôtel Continental.